

Attestation d'assurance

Responsabilité civile professionnelle : Conseil en cybersécurité (hors gestion de projet de plus d'un an)

Cette attestation est valable pour la période du **01/09/2026** au **31/08/2027**.

Le contrat

Ce contrat Orus est composée des polices suivantes :
Responsabilité civile professionnelle N°RCPH278343607

Vous (l'assuré)

Représentant légal : Denis JACOPINI - Le Net Expert
Adresse postale du représentant légal : 1, LES MAGNOLIAS, 84300 CAVAILLON
Adresse email : attestation-orus@lenetexpert.fr
N° de téléphone : 09 54 62 35 47
Raison sociale : DENIS JACOPINI
N° SIREN : 403 474 661
Adresse où vous exercez vos activités : 1 LOTISSEMENT LES MAGNOLIAS, 84300 CAVAILLON

Le Gestionnaire : ORUS FRANCE SAS

Adresse postale : 14 avenue du Général de Gaulle, 94160 Saint-Mandé
Adresse email : hello@orus.eu
Immatriculation ORIAS : 26000343
Immatriculation de la société : RCS Créteil, SIREN 993 524 784



Vérifiez la validité du
contrat à l'aide de ce QR
code ou depuis ce lien :

[https://app.orus.eu
/s/a/lqSOVqO2T8Gmx3
MoemEy9w](https://app.orus.eu/s/a/lqSOVqO2T8Gmx3MoemEy9w)

Responsabilité civile professionnelle : métiers de l'informatique

L'assureur : Hiscox

Adresse : 12, quai des Queyries - CS 41177 - 33072 Bordeaux / 01 53 21 82 82
Hiscox France : Hiscox SA - Hiscox France 38, Avenue de l'Opéra - 75002 Paris
Siège social : 35F, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg
Numéro d'enregistrement au Luxembourg : B217018 - R.C.S. Paris 833 546 989
N° TVA Intracommunautaire : FR88833546989



Vérifiez la validité du contrat à l'aide de ce QR code ou depuis ce lien :

<https://app.orus.eu/s/a/IgSOVqO2T8Gmx3MoemEy9w/rcph>

Conditions de garantie

Juridiction et loi applicables : monde entier hors USA / Canada.

Activités de l'assuré

L'assuré déclare exercer la profession suivante : Conseil en cybersécurité (hors gestion de projet de plus d'un an)

Les activités suivantes sont couvertes :

- Conseil en cybersécurité hors gestion de projet
- Consultant SI

Description des garanties

Vos garanties sont assurées par Hiscox.

Les garanties principales, leurs plafonds et leurs **franchises** sont présentés ci-dessous. Les garanties, plafonds et **franchises** sont détaillés dans les Conditions Particulières et les Conditions Générales.

Garantie	Plafond	Franchise
Responsabilité civile professionnelle et/ou Responsabilité civile après livraison		
Tous dommages confondus : dont :	100 000 € par sinistre et par année d'assurance	
• Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non	100 000 € par sinistre et par année d'assurance	Dommages matériels : 0 € Dommages immatériels : 0 € Dommages corporels : 0 €
Recours juridiques professionnels	50 000 € par litige sans limite par année d'assurance	0 €

Cette attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit. Elle ne peut engager les assureurs au-delà des limites, clauses et exclusions du contrat précité. Elle est valable pour la période du 01/09/2026 au 31/08/2027 sous réserve de modification et/ou suspension et résiliation des garanties.

Les garanties sont acquises selon les documents suivants :

- les Conditions Particulières (établies sur la base du questionnaire préalable d'assurance)
- **les** Conditions Générales N° TECH-RCE0919, contenant également des informations sur la protection juridique, référence PJ0116

Le contrat ne sera actif qu'après le paiement de la première cotisation. Il sera nul et non avenu si la première cotisation n'est pas versée avant le début du contrat ou au plus tard 25 jours après la date de signature.

Nos conseillers sont à votre disposition pour toute information complémentaire. Vous pouvez les contacter par téléphone au + 33 (0)1 89 71 72 86 ou par email à l'adresse suivante : hello@orus.eu.

Paris, le 08/09/2026

Orus par délégation de l'Assureur

Tom Le Bras, Directeur Général

